

MAIRIE DE SORNAY
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 27 juin 2023

Le 27 juin 2023 à 20h30, le Conseil Municipal de Sornay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de François Marchal, Maire.

Présents : François MARCHAL - Benoit ALLIOT - Dominique BARBE – Sylvain BARBE – Christelle GAUTHIER – Karine LEGAGNEUX - Alexandre LETHO

Absents excusés : Marc BRIERE, Luc MARCHAL

Valérie FAYOLLE a donné procuration à Karine LEGAGNEUX

Sylvie LETONDAL a donné procuration à Christelle GAUTHIER

Secrétaire de séance : M. LETHO Alexandre

Début – Fin de séance : 20h30 – 22h30

Ordre du Jour :

- Convention avec le département pour réfection route d'Hugier
- Désignation membre commission de contrôle des listes électorales
- Transfert de bail agricole
- Questions diverses

M. Le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour la signature d'une convention concernant le "Référént déontologue des élus". Accepté à l'unanimité.

1/ Convention avec le département pour réfection route d'Hugier

Dans le cadre des travaux de réfection de la route d'Hugier, le département finance les travaux de reprofilage de la chaussée à hauteur de 40 %. Dans le cas d'une couche de roulement en enduits ayant plus de 13 ans ou d'une couche de roulement en ECF de plus de 8 ans, celles-ci restent intégralement à la charge du département.

Le montant des dépenses est estimé à :

- Grave émulsion : 9295 € (40 % pour le CD et 60% pour la commune)
- ECF (couverture) : 2175 € (100 % pour le CD)

M. le Maire demande l'autorisation de signer la convention avec le département.

Vote à l'unanimité

Planning prévisionnel : Pose du grave cette semaine (circulation possible) / Pose de l'ECF fin juillet -début août

2/ Désignation du membre de la commission de contrôle des listes électorales

Le règlement nécessite de remplacer le membre actuel (M. Alexandre LETHO). Ni le maire ni les adjoints ne peuvent se présenter.

C'est Luc MARCHAL qui est choisi pour ce rôle.

3/ Promesse de transfert de bail agricole

Promesse de transfert d'un bail de Dominique BARBE à son fils Cyrille BARBE.

Vote : 1 abstention - 8 voix pour

4/ Référents déontologie des élus

La loi dite « 3DS » du 21 février 2022 prévoit que chaque élu local devra être en mesure, à compter du 1er juin 2023, de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de « lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local ».

Le centre de gestion propose aux collectivités de son ressort géographique une liste de référents déontologues reconnus pour leur expérience et leurs compétences via convention.

M. le Maire demande l'autorisation de signer la convention avec le CDG.

Vote à l'unanimité

Questions diverses :

- Lors de la dernière réunion de l'école, Mme la directrice a demandé qu'un portail à l'entrée de la cour de l'école côté préau soit posé afin d'éviter les intrusions.

- Le conseil propose à la CCVM de créer un préau dans la cour de l'école et dans ce cas la commune pourra réserver/isoler l'accès à la mairie via le préau actuel.

- Vente du tracteur tondeuse de la commune

- Un conseil sera demandé à l'entreprise Albizzia pour remplacer les érables morts de la place.

- Exposition éphémère « l'eau dans tous ses états » dimanche 2 juillet au lavoir.

